COGEP AUDIT

Association INDRE NATURE
63 avenue Marcel Lemoine
36000 - CHATEAUROUX

Rapport du Commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos au 31 décembre 2025

COGEP AUDIT

INDRE NATURE

Siège social : 63, avenue Marcel Lemoine
36000 - CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

SAS COGEP AUDIT
Siège social : 2658, route d'Orléans BP 55, 18 230 – SAINT-DOULCHARD
Société de commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COGEP AUDIT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INDRE NATURE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.3 de l'annexe « Principe, règles et méthodes comptables et comparabilité ».

Cette note fait notamment référence au changement de méthode comptable consécutif aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06. Ce changement de méthode est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

COGEP AUDIT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe aux comptes annuels décrit les méthodes utilisées par l'entité dans le cadre du calcul de ces fonds dédiés.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect des normes comptables par l'association. Nous avons mis en œuvre différents tests pour nous assurer que les méthodes décrites dans l'annexe étaient bien celles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

COGEP AUDIT

En outre :

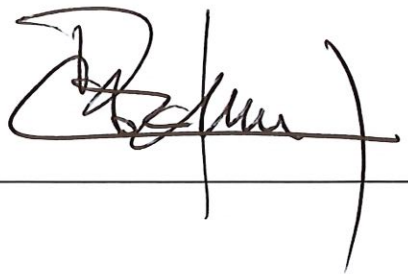
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DEOLS, le 07/04/2026

Le Commissaire aux Comptes

COGEP AUDIT

Bayram BOZBIYIK



1. BILAN

Bilan ACTIF Association INDRE NATURE	Exercice au 31-12-2025			Exercice au 31-12-2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 536	3 103	433	825
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	143 367		143 367	143 367
Constructions	44 964	10 458	34 506	35 817
Installations techniques, matériel et outillage industriels	99 222	67 933	31 289	34 344
Autres immobilisations corporelles	101 312	71 977	29 335	32 854
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	359		359	359
Prêts				
Autres	800		800	895
TOTAL (I)	**393 559**	**153 471**	**240 088**	**248 460**
COMPTES DE LIAISON (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	37 289	34 143	3 146	4 327
Créances			0	
Créances clients usagers et comptes rattachés	122 231		122 231	72 572
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	370 667		370 667	559 230
Charges constatées d'avance	3 492		3 492	1 892
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	185 055		185 055	155 725
TOTAL (iII)	**718 734**	**34 143**	**684 591**	**793 746**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 112 293**	**187 614**	**924 679**	**1 042 207**

Bilan PASSIF Association INDRE NATURE	Exercice au 31-12-2025	Exercice au 31-12-2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	80 838	80 838
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	231 228	210 721
Excédent ou déficit de l'exercice	**-4 157**	**20 507**
Situation nette (sous-total)	**307 910**	**312 066**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	135 782	152 027
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**443 691**	**464 094**
COMPTES DE LIAISON (II)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	202 503	54 248
TOTAL (III)	**202 503**	**54 248**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 174	35 114
TOTAL (IV)	**40 174**	**35 114**
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 858	27 633
Emprunts et dettes financières diverses	59 034	65 278
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 895	74 516
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	122 524	100 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	0	220 632
TOTAL (V)	**238 311**	**488 751**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+VI)	**924 679**	**1 042 207**

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE de RESULTAT Association INDRE NATURE	Exercice au 31-12-2025	Exercice au 31-12-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	22 522	20 204
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 369	2 472
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	213 259	179 714
dont parrainages		
Production stockée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	587 195	587 086
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	*49 402*	*25 705*
Mécénats	*6 642*	*9 937*
Contributions financières	108 319	71 208
Reprises sur amortissements,dépréciations, provisions et transferts de charges	301	16 970
Utilisations des fonds dédiés	37 400	21 150
Autres produits	1 469	56
TOTAL I	**1 027 878**	**934 501**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		704
Variation de stocks	1 443	2 095
Autres achats et charges externes	192 735	316 428
Aides financières	1 500	1 451
Impôts, taxes et versements assimilés	17 471	21 092
Salaires et traitements	449 110	399 638
Charges sociales	150 381	130 064
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 947	20 242
Dotations aux provisions	5 099	5 749
Reports en fonds dédiés	185 655	32 350
Autres charges	488	41
TOTAL II	**1 025 830**	**929 853**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**2 048**	**4 648**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 122	4 121
Reprises sur déprcéiations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**2 122**	**4 121**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 228	2 442
Différences négatives de change	5	8
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**2 233**	**2 449**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-111**	**1 671**
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**1 937**	**6 320**

COMPTE de RESULTAT Association INDRE NATURE	Exercice au 31-12-2025	Exercice au 31-12-2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		25 396
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	0	25 396
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 056
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	0	4 056
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	21 340
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 094	7 152
Total des produits (I+III+V)	1 030 000	964 017
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 034 157	943 510
6 - EXCEDENT OU DEFICIT	-4 157	20 507
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	101 106	82 368
TOTAL	101 106	82 368
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	101 106	82 368
TOTAL	101 106	82 368

Annexe

3. ANNEXE

3.1. INFORMATIONS GENERALES

3.1.1. Préambule

Le bilan de l'exercice clos au 31-12-2025 présente un total de 924 679€ contre 1 042 207€ au 31-12-2024.
Le compte de résultat, présenté en liste, dégage un déficit de 4 156.66€
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01-01-2025 au 31-12-2025.
L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois qui courait du 01-12-2024 au 31-12-2024.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3.1.2. Objet social

Indre Nature est une association de type Loi 1901, à but non lucratif dont l'objet social est la protection de la nature et de l'environnement.

3.1.3. Nature de périmètre des activités

L'association a pour objet :
- La connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité du département de l'Indre
- La protection et la gestion des espèces (faune et flore) et des milieux naturels,
- L'initiation, l'éducation et la formation de tous publics et acteurs à l'écologie et à l'environnement,
- La préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques,
- La sensibilisation des acteurs aux causes et conséquences du réchauffement climatique,
- La protection et l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement.

3.1.4. Moyens mis en œuvre

L'association dispose en 2025 d'un réseau de 931 adhérents qui se mobilisent et s'investissent pour mener à bien des actions diverses dans le cadre de l'objet associatif.
Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres dont le mandat est renouvelé par tiers tous les ans.
Elle emploie une équipe de salariés : naturalistes spécialisés : ornithologues, chiroptérologues, herpétologues, entomologistes, botanistes, et animateurs...
L'équipe de salariés est secondée par un réseau de bénévoles expérimentés.
Bénévoles et salariés sont organisés en commissions et groupes thématiques afin de couvrir l'ensemble des secteurs d'activités de l'association.

3.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

3.2.1. Au niveau de l'activité

L'association a augmenté ses prestations de services, passant de 179 714€ à 213 259 HT. L'activité concurrentielle représente 23% du total des produits contre 20% en 2024, ce qui signe une augmentation de l'activité soumise à TVA. La part non concurrentielle reste encore prépondérante et de ce fait, seule la partie concurrentielle est fiscalisable.

3.2.2. Au niveau comptable

L'association a poursuivi la mise en place d'une double comptabilité analytique avec :
- Un plan fiscal
- Un plan à vocation de gestion pour vérifier la rentabilité de certaines actions

Pour cet exercice le principal changement réside dans l'écriture des subventions pluriannuelles. Avant, pour une subvention dont le travail se faisait sur plusieurs années, nous passions une écriture de Produits Constatés d'Avance (PCA) en fin d'année pour garder en produits uniquement la partie du travail fait lors de l'année écoulée. A partir de la clôture de l'exercice 2025, nous passons la partie du travail non effectuée en Fonds Dédiés pour répondre aux exigences du Plan Comptable Général.

3.2.3. Au niveau social

L'effectif en Equivalent Temps Plein est de 12.93 salariés contre 12.5 en 2024. Cette augmentation s'explique par le recrutement de 2 CDD (4mois et 3 mois) pour palier des arrêts de travail.

3.3. PRINCIPE, REGLES ET METHODES COMPTABLES ET COMPARABILITE

3.3.1. Principes généraux et règles générales

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos au 31-12-2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 alors que c'était le règlement ANC 2018-06 pour les exercices précédents.
Ce nouveau règlement vient moderniser le Plan Comptable Général pour simplifier et rationaliser les états financiers. Voici les principaux changements apportés par le règlement ANC 2022-06 :

- Redéfinir le résultat exceptionnel pour y laisser uniquement des produits et des charges majeurs et inhabituels
- Supprimer les transferts de charges
- Moderniser les informations en annexe

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.3.2. Changements de méthodes comptables

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de règlementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

3.3.3. Comparabilité des comptes et changement de méthodes

La comparabilité des exercices est assurée au niveau des comptes de bilan.

3.3.4. Principes et méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées d'évaluation sont :

3.3.4.1. Provision pour engagement retraite

Les hypothèses retenues respectent la Convention Collective de l'Animation : IDCC 1518 branche Eclat. L'âge de départ à la retraite a été calculé pour une pension à taux plein retenu, soit 65 ans. Le coefficient de revalorisation des salaires est de 1.25%. Le taux de charges sociales est individualisé. Et enfin, le taux d'actualisation appliqué est de 3.80% en 2025 alors qu'il était de 3.40% en 2024.

3.3.4.2. Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement économique est l'amortissement linéaire. Les dotations sont calculées suivant les durées normales d'utilisation suivantes :

Méthode d'amortissement		
Type d'immobilisations	**Mode**	**Durée**
Logiciels	Linéaire	1 an
Installations Techniques , Matériel et Outillage Industriel	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matrériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Petit matériel assimilé à une immobilisation par le financeur	Linéaire	1 an

3.3.4.3. Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.
Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

3.3.4.4. Stocks

Leur coût de production est composé des salaires, frais de conception graphique et d'imprimerie diminué des subventions reçues.
Leur évaluation s'est faite selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.
Ils sont dépréciés de 10% par an en moyenne.

3.4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

3.4.1. ACTIF

3.4.1.1. Immobilisations

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Virements de comptes à comptes	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	3 536				3 536
Total	**3 536**	**0**	**0**	**0**	**3 536**
Immobilisations corporelles					
Terrains	143 367				143 367
Constructions	43 298	1 666			44 964
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	96 205	5 179		2 163	99 222
Matériel de transport	29 914				29 914
Matériel de bureau et informatique	53 082	6 517			59 599
Mobilier	11 491	308			11 799
Autres immobilisations corporelles					0
Avances et acomptes sur immobilisations					0
Total	**377 357**	**13 670**	**0**	**2 163**	**388 864**
Immobilisations financières					
Participations par mise en équivalence					
Autres participations					0
Autres titres immobilisés	359				359
Prêts et autres immobilisations financières	895	1 000		1095	800
Total	**1 254**	**1 000**	**0**	**1 095**	**1 159**
TOTAL	**382 147**	**14 670**	**0**	**3 258**	**393 559**

AMORTISSEMENTS	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: Dotations	Virements de comptes à comptes	Diminutions: Sorties	Valeur à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	2 710	392			3 103
Total	**2 710**	**392**	**0**	**0**	**3 103**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	7 482	2 976			10 458
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	61 862	8 234		2163	67 933
Matériel de transport	13 406	3 836			17 241
Matériel de bureau et informatique	43 434	5 504			48 938
Mobilier	4 793	1 004			5 797
Autres immobillsations corporelles					
Total	**130 976**	**21 554**	**0**	**2 163**	**150 368**
TOTAL	**133 687**	**21 947**	**0**	**2 163**	**153 471**

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	Dotations amortissement économique			Amortissement dérogatoire	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	392				
Total	**392**	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	2 976				
Installations Techniques, Matériel et Outillage Industriels	8 234				
Matériel de transport	3 836				
Matériel de bureau et informatique	5 504				
Mobilier	1 004				
Autres immobillsations corporelles					
Total	**21 554**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**21 947**	**0**	**0**	**0**	**0**

L'inventaire physique a été réalisé dans les mêmes conditions que l'exercice précédent.
Les principales acquisitions sont :

Acquisitions significatives	
Tablette PGDH	3 201
Jumelles Swarovski	2 359
Ordinateurs portables (2)	1 849
Remplacement de luminaires = travaux électricité	1 666
Microscope numérique mobile + potence	1 144
TOTAL	**10 219**

3.4.1.2. Stocks

Nous constatons le stock des atlas, publications, nichoirs et gites.

Stocks	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Stocks bruts				
Produits finis (fascicules, livrets)	37 655		1 193	36 462
Marchandises (nichoirs)	1 077		250	827
Sous-total	38 732	0	1 443	37 289
Dépréciations				
Produits finis	34 235		301	33 934
Marchandises (nichoirs)	170	39		209
Sous-total	34 405	39	301	34 143
Stocks nets	**4 327**	**-39**	**1 142**	**3 146**

3.4.1.3. Clients

Il n'y a pas d'élément significatif à signaler sur ce poste.

Clients et comptes assimilés	Valeur à la clôture de l'exercice
Clients	60 161
Clients douteux	0
Factures à établir	62 070
Total	122 231

3.4.1.4. Autres créances

Autres créances	€
Avances et acomptes fournisseurs	8 077
Subventions à recevoir	268 247
Impôt sur les sociétés	1 058
Taxe sur les salaires	631
Fonds de dotation Indre Nature	15 000
Cotisation	25
Remboursement Uniformation	3 207
Contributions financières à recevoir	73 659
HelloAsso	798
Divers	-35
TOTAL	**370 667**

3.4.1.5. Régularisations d'actif

Charges Constatées d'Avance	€
TOTAL	**3 492**

3.4.1.6. Echéancier des créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et assimilés	122 231	121 089	1 142
Acomptes fournisseurs	8 077	8 077	
Subventions à recevoir	268 247	163 658	104 590
Impôt sur les sociétés / Taxe sur les salaires	1 689	1 689	
Contributions financières privées à recevoir	73 659	61 552	12 106
Débiteurs divers	18 995	18 995	
Charges constatées d'avance	3 492	3 492	
TOTAUX	**496 390**	**378 552**	**117 838**

3.4.2. PASSIF

3.4.2.1. Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	80 838				80 838
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	210 721	20 507			231 228
Excédent ou déficit de l'exercice	20 507	-20 507		4 157	-4 157
Situation nette	**312 066**	**0**	**0**	**4 157**	**307 910**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	237 113		6 411		243 523
- Subventions virées au résultat	-85 085		-22 656		-107 742
Subventions nettes	152 027	0	-16 246	0	135 782
Provisions réglementées					
TOTAL	**464 094**	**0**	**-16 246**	**4 157**	**443 691**

Détail des Subventions d'Investissement à la clôture	Brutes	Virées au résultat	Nettes
REGION Convention verte Campagne 2015-2017	20 250	20 234	16
REGION Convention verte Campagne 2018-2020	19 838	19 179	659
REGION Convention verte Campagne 2021-2023	20 250	15 497	4 753
Fondation Terres de Lien - Léa Nature	10 000		10 000
CRST Aménagement Maison de la Nature et de l'Environnement	29 900	6 678	23 222
DREAL 2023 Fonds Vert Jumelles Thermiques	4 899	3 937	962
~~REGION CRST 2023 Protection sites chiros~~	~~3 551~~	~~2 097~~	~~1 454~~
REGION CRST 2023 Pisseloup	90 000	27 000	63 000
DREAL 2023 Fonds Vert Plantation PGTR	3 650	1 791	1 859
REGION Convention verte Campagne 2024	19 750	7 282	12 468
REGION CRST Caméra Nocturne Bélâbre	14 116	2 378	11 738
DREAL 2024 Fonds Vert Plan de Gestion Pisseloup	909	404	505
REGION Convention verte Campagne 2025	4 000	822	3 178
ADAR 2025 PFH Tablette PGDH	2 411	443	1 968
TOTAL	**243 523**	**107 742**	**135 782**

3.4.2.2. Provisions

Provisions pour risques et charges	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: Dotations	Diminutions: Sorties	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Provisions pour engagement retraite				
Indemnités de départ à la retraite	35 114	5 061		40 174
TOTAL	**35 114**	**5 061**	**0**	**40 174**

Le montant des droits acquis pour l'indemnité de fin de carrière est de 40 174€ au 31-12-2025. Le taux d'actualisation augmente pour passer de 3.40% en 2024 à 3.80% pour 2025. La provision avait baissé en 2023 suite à deux départs à la retraite mais on constate pour la deuxième année consécutive qu'elle augmente car il n'y a pas eu de sortie dans les effectifs cette année.

3.4.2.3. Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembour sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
DREAL : PRA Odonates 2024	1 236		1 236			0	
DREAL : PRA Papillons 2024	1 236		1 236			0	
DREAL : Suivi Pie-grièche à tête rousse 2024	742		742			0	
DREAL : Oiseaux forestiers 2024	824		824			0	
DREAL : Courlis cendré 2024	618		618			0	
DREAL : Enquête Outarde	618		618			0	
DREAL : Animation PRA chiros 2024	1 442		1 442			0	
DREAL : Suivi chiros 2024	1 236		1 236			0	
DREAL : ZNIEFF de l'Indre 2024	824		824			0	
DREAL : Balbuzard 2024	412		412			0	
DREAL : Cistude 2024	618		618			0	
DREAL : Lézard des souches 2024	824		824			0	
DREAL : Sonneur à ventre jaune 2024	309		309			0	
DREAL : Loutre 2024	721		721			0	
Fonds Vert : Plantation PGTR 2024	5 025		5 025			0	
Fonds Vert : Recherche Grande Mulette 2024	773		773			0	
REGION CRST : IBC Gargilesse 2024	3 090		3 090			0	
CC EV : ABC Ecueillé - Valençay 2024	3 090		3 090			0	
PNR : Cour Oasis Ruffec 2024	515		515			0	
PNR : Inventaires base militaire Rosnay 2024	1 030		1 030			0	
Pays Castelroussin : Restau cont écolo 2024	2 318		2 318			0	
Commune Villedieu : PG prairies 2024	741		741			0	
Hôpital d'Issoudun : Végétalisation 2024	494		494			0	
FNE : Coordination STOC 2024	515		515			0	
LPO : Lines for birds 2024	1 500		1 500			0	
Boralex : Suivis naturalites 2024	460		460			0	
CPIE : Cour Oasis IME Atout Brenne 2024	206		206			0	
Domaine de Poulaines : Diagnosctic 2024	834		834			0	
DREAL : Oiseaux forestiers 2025		206				206	
DREAL : Courlis cendré 2025		412				412	
DREAL : Suivi et conservation chiros 2025		824				824	
DREAL : ZNIEFF de l'Indre 2025		1 200				1 200	
DREAL : Balbuzard 2025		412				412	
DREAL : PRA Odonates 2025		2 472				2 472	
DREAL : PRA Papillons 2025		2 472				2 472	
Fonds Vert : Restauration passerelle Bélâbre		14 150				14 150	
OFB : ORE 2025		20 468				20 468	
REGION CRST : Etat initial les Cerfs Rouges 2025		6 581				6 581	
REGION A VOS ID : Chemin Faisant 2025		1 820				1 820	
PNR : Observatoire participatif du bocage 2025		927				927	
CCEV : ABC Ecueillé - Valençay secteur 1 2025		21 888				21 888	
CCEV : ABC Ecueillé - Valençay secteur 2 2025		69 260				69 260	
Commune de Déols : restauration mare 2025		824				824	
Commune de Buxières : inventaire bocager		3 090				3 090	
Commune d'Argenton : lycée Rollinat 2025		824				824	
ADAR : Pacte en faveur de la haie 2025		9 955				9 955	
FNE CVL : Objectif Mares n°3 2025		5 665				5 665	
FNE CVL : Un toit pour la biodiversité n°3 2025		2 833				2 833	
CPIE : Cour Oasis Minimus Argenton 2025		412				412	
AEROPORT : Plan de gestion 2025		1 320				1 320	
FNAB : Inventaire avifaune 2025		1 545				1 545	
SMAB THEOLS : Inventaire La Gravolle 2025		412				412	
CHERINE : Etude chiros La Rouère 2025		3 605				3 605	
Total	**32 250**	**173 576**	**32 250**	**0**	**0**	**173 576**	**0**

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembour sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Projet associatif "Blaireau"	746					746	746
Projet associatif "Glyphosate"	189					189	189
Projet associatif "Mégaporcherie"	3 547					3 547	3 547
Projet associatif "Etang Pisseloup"	17 516		5 150			12 366	
Projet associatif "La nature a besoin de justice"		12 079				12 079	
Total	21 998	12 079	5 150	0	0	28 927	4 482
TOTAL	54 248	185 655	37 400	0	0	202 503	4 482

3.4.2.4. Fournisseurs

Fournisseurs et comptes			
	total	sur frais généraux	sur actions
Fournisseurs	5 562	5 562	
Factures non parvenues	28 333	14 909	13 424
TOTAL	**33 895**	**20 471**	**13 424**

3.4.2.5. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

Dettes fiscales et sociales	€
Congés à payer	45 577
Organismes sociaux	19 766
Charges sociales sur congés à payer	24 964
Uniformation	6 083
Prélèvement à la source	481
TVA à décaisser	5 471
TVA en attente d'exigibilité	9 837
TVA sur factures à établir	10 345
TOTAL	**122 524**

3.4.2.6. Régularisations de passif

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de produits constatés d'avance car il a été décidé d'utiliser une nouvelle méthode de comptabilisation. La totalité des produits enregistrée au cours de cet exercice mais dont le travail n'a pas été fait durant l'année se retrouve en fonds dédiés.

Cela vient expliquer l'augmentation très importante des fonds dédiées entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025.

3.4.2.7. Echéancier des dettes

ETAT DES DETTES		Montant restant dû au	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine	22 827	4 985	17 842	
Emprunts et dettes financières divers		59 065	12 889	46 176	
Fournisseurs et comptes rattachés		33 895	33 895		
Personnel et comptes rattachés		45 577	45 577		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		50 813	50 813		
Etat		26 133	26 133		
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**238 311**	**174 293**	**64 018**	**0**

3.5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.5.1. REPARTITION ANALYTIQUE

Répartition du résultat							
	Activité cumulée	Activité Concurrentielle			Activité NON Concurrentielle		
	2025	2025	2024	Δ %	2025	2024	Δ %
Produits	1 030 000	217 808	189 582	*15%*	812 192	774 435	*5%*
Charges	1 034 157	183 888	151 649	*21%*	850 269	791 861	*7%*
Résultat	**-4 157**	**33 920**	**37 933**	***-11%***	**-38 077**	**-17 426**	***-119%***

3.5.2. PRODUITS

3.5.2.1. Ventes de biens et de prestations de services

Les ventes de l'association sont ventilées comme suit :

Ventes	
Ventes de publications	1 085
Ventes de nichoirs	284
Ventes de prestations de services	212 368
Ventes d'animations	892
Total	**214 629**

3.5.2.2. Produits de tiers financeurs

Nature et origine des subventions et contributions financières octoyées				
Origine et nature des produits de tiers financeurs	**Total**	**Subventions d'exploitation**	**Contributions financières**	**Subventions d'investissement**
Europe	6 324	6 324		
Etat	181 513	181 513		
Région	96 709	96 709		
Département	3 000	3 000		
Intercommunalités	179 535	179 535		
Pays	30 771	30 771		
Communes	36 853	36 853		
Autres établissements publics	29 834	29 834		
Etablissements privés	108 319		108 319	
Quote-part des subventions d'investissements virée au résultat	22 656			22 656
TOTAL	**695 513**	**564 539**	**108 319**	**22 656**

3.5.2.3. Produits issus de la générosité du public

Produits issus de la générosité du public	**Total**	**Personnes physiques**	**Personnes morales**
Cotisations	22 522	21 947	575
Mécénat	6 642		6 642
Dons généralistes	2 778	2 578	200
Dons "La Nature a besoin de justice"	18 836	18 565	271
TOTAL	**50 778**	**43 090**	**7 688**

3.5.2.4. Produits exceptionnels

À la suite de la mise en place du nouveau règlement qui modernise le Plan Général Comptable, le résultat exceptionnel a été redéfini.
On ne garde maintenant uniquement dans les produits exceptionnels, les produits majeurs et inhabituels.
Pour les exercices précédents, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice était placée dans les produits exceptionnels alors que dorénavant ce poste comptable rentre dans les produits d'exploitation.
Pour l'exercice 2025, il n'y a donc pas de produits exceptionnels.

3.5.3. CHARGES

3.5.3.1. Impôts sur les Sociétés (IS) ou « impôt sur les bénéfices »

L'IS a été calculé au taux réduit de 15% sur le résultat fiscal jusqu'à 42 500€ puis au taux de 25% (pour la partie supérieure à 42 500€ du résultat fiscal), après les retraitements fiscaux en vigueur. Il est de 6 094€ pour l'année 2025.

3.5.3.2. Charges exceptionnelles

Même procédé que pour les produits exceptionnels.

3.5.4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence de la manière suivante :

3.5.4.1. Bénévolat

Chaque bénévole a recensé le nombre d'heures qu'il a mis à disposition de l'association et elles ont été valorisées au taux d'un technicien salarié par Indre Nature, charges comprises.
Par ailleurs, les frais engagés mais non remboursés, ont fait l'objet de reçus fiscaux d'abandon de frais à hauteur de 27 788€. Ils ont été comptabilisés cette année comme prévu. Ils figurent en comptabilité à la fois en charges et en produits.

Contributions volontaires en nature		
	2025	2024
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	101 106	82 368
TOTAL	**101 106**	**82 368**

3.6. INFORMATIONS SOCIALES

3.6.1. Effectif au 31/12/2025

Composition du personnel	Equivalent Temps Plein	Technique	Administratif	Hommes	Femmes
Personnel technique ou mixte					
Chargés de mission	7,65	7,65		4,50	3,15
Chargés d'étude	1,58	1,58		1,00	0,58
Personnel administratif					
Directeur	1,00		1,00		1,00
Comptable	1,00		1,00	1,00	
Chargé de communication	1,00		1,00		1,00
Agent acceuil, communication	0,70		0,70	0,70	
Total	**12,93**	**9,23**	**3,70**	**7,20**	**5,73**

3.6.2. Rémunérations

Le montant des rémunérations des 3 salariés les mieux payés est de 123 526 €.

3.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cela concerne le bail emphytéotique pour lequel nous sommes engagés pendant 99 ans à partir de 2022. Le loyer annuel est de 8 600€ revalorisé suivant l'indice à la construction.